AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Attijari Bank

Siège Social: 24, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	285 481	191 208
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	462 893	299 862
Créances sur la clientèle	3	3 401 083	3 219 122
Portefeuille titres commercial	4	342 715	327 977
Portefeuille d'investissement	5	71 810	73 900
Valeurs immobilisées	6	156 302	156 290
Autres actifs	7	233 783	127 251
TOTAL ACTIF		4 954 067	4 395 610
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	8	262 049	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	56 134	12 891
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 047 534	3 591 029
Emprunts et ressources spéciales	11	65 804	76 223
Autres passifs	12	135 081	131 470
TOTAL PASSIF		4 566 602	4 037 821
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital		198 741	198 741
Réserves		146 072	142 988
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		(43 668)	(30 480)
Résultat net		82 674	42 894
TOTAL CAPITAUX PROPRES		387 465	357 789
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 954 067	4 395 610

^(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers -base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 13).

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (UNITE : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2013	31/12/2012
Passifs éventuels	14		
Cautions, avals et autres garanties données		236 586	245 366
Crédits documentaires		175 571	215 511
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		412 157	460 877
Engagements donnés	15		
Engagements de financement donnés		133 658	79 963
Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		133 696	80 001
Engagements reçus	16		
Garanties reçues		1 173 269	1 094 741
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 173 269	1 094 741

ETAT DE RESULTAT PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013 (UNITE : en milliers de Dinars)

_	Note	2013	2012 (*)
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	17	246 018	211 052
Commissions (en produits)	18	67 819	64 353
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	42 226	32 584
Revenus du portefeuille d'investissement	20	6 433	6 562
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		362 496	314 551
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	21	(107 819)	(93 613)
Commissions encourues		(3 397)	(3 461)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(111 216)	(97 074)
PRODUIT NET BANCAIRE		251 280	217 476
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(17 116)	(37 503)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		(44)	(475)
Autres produits d'exploitation		3 956	2 884
Frais de personnel	23	(79 972)	(71 347)
Charges générales d'exploitation	24	(31 593)	(29 267)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 061)	(12 300)

RESULTAT D'EXPLOITATION		111 450	69 468
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		840	461
Impôt sur les bénéfices		(29 616)	(27 035)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		82 674	42 894
RESULTAT NET DE LA PERIODE		82 674	42 894
Effets des modifications comptables		(43 958)	(31 205)
Résultat net après modifications comptables		38 716	11 689
Résultat par action de base (en DT)	25	2,08	1,08

^(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers -base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 13).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013 (UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2013	2012
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		343 873	304 615
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(111 839)	(97 521)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(14 743)	10 259
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(193 139)	(212 131)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		455 370	271 054
Titres de placement		7 862	(12 606)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(113 664)	(100 151)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(111 290)	48 300
Impôt sur les bénéfices		(29 616)	(27 035)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		232 814	184 784
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		6 002	6 343
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		2 432	(8 665)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(15 149)	(5 476)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(6 715)	(7 798)
Activités de financement			
Emissions d'actions		0	89 974
Emission / Remboursement d'emprunts		0	(80 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(10 501)	(9 929)
Dividendes et autres distributions		(53 263)	(5 962)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(63 764)	(5 917)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		162 335	171 069
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		162 013	(9 056)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	26	324 348	162 013

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2013

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus. Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitants un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2: Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4: Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2013 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2013 avec celui de 2012. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
ВТР	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2013 à ce titre s'élèvent à 678 KDT amenant le total des provisions collectives à 12 353 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 43 958 KDT au 31/12/2012 et une dotation additionnelle nette de 7 035 KDT au titre de l'exercice 2013.

3/ Classification et évaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les coentreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
 - La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.3%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2013, les engagements post-emploi ont été évalués à 8 031 KDT. La banque a opté pour l'étalement de la comptabilisation de l'impact de la 1^{ère} application sur 5 ans. La dotation de l'exercice 2013 est de l'ordre de 1 606 KDT.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

13/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2013, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2012 que celles relatives à l'année 2013.

Les données relatives à l'année 2012 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'exception de quelques retraitements qui ont été opérés au niveau de certaines rubriques qui se détaillent comme suit :

Retraitements du bilan

	31/12/2012 publié	Retraitement(*)	Reclassement	31/12/2012 retraité
Actifs				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 208	0	0	191 208
Créances sur les établissements bancaires et financiers	299 862	0	0	299 862
Créances sur la clientèle	3 247 711	(43 958)	15 369	3 219 122
Portefeuille titres commercial	327 977	0	0	327 977
Portefeuille d'investissement	70 900	0	3 000	73 900
Valeurs immobilisées	156 290	0	0	156 290
Autres actifs	145 972	0	(18 722)	127 250
TOTAL ACTIF	4 439 920	(43 958)	(352)	4 395 610
Passifs				
Banque Centrale et CCP	226 208	0	0	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 891	0	0	12 891
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 591 232	0	(203)	3 591 029
Emprunts et ressources spéciales	76 223	0	0	76 223
Autres passifs	131 619	0	(149)	131 470
TOTAL PASSIF	4 038 173	0	(352)	4 037 821
Capitaux propres				
Capital	198 741	0	0	198 741
Réserves	142 988	0	0	142 988
Autres capitaux propres	3 646	0	0	3 646
Résultats reportés	725	(31 205)	0	(30 480)
Résultat net	55 647	(12 753)	0	42 894
TOTAL CAPITAUX PROPRES	401 747	(43 958)	0	357 789
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 439 920	(43 958)	(352)	4 395 610

^(*) Le retraitement correspond à l'impact de l'application des dispositions de la circulaire BCT 2013-21

Retraitements de l'état de résultat

	2012 publié	Retraitement	2012 retraité
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	211 052		211 052
Commissions (en produits)	64 353		64 353
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	32 584		32 584
Revenus du portefeuille d'investissement	6 562		6 562
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	314 551		314 551
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	(93 613)		(93 613)
Commissions encourues	(3 461)		(3 461)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(97 074)		(97 074)
PRODUIT NET BANCAIRE	217 476		217 476
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	(24 749)	(12 753)	(37 503)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	(475)		(475)
Autres produits d'exploitation	2 884		2 884
Frais de personnel	(71 347)		(71 347)
Charges générales d'exploitation	(29 267)		(29 267)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 300)		(12 300)
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 222	(12 753)	69 468
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	461		461
Impôt sur les bénéfices	(27 035)		(27 035)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	55 647	(12 753)	42 894
RESULTAT NET DE LA PERIODE	55 647	(12 753)	42 894

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 285 481 KDT contre 191 208 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 94 273 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Caisse Dinars	37 594	61 525
Caisse Devises	6 086	4 994
IBS	9 286	7 483
Banque Centrale comptes ordinaires	41 698	8 211
Placements auprès de la Banque Centrale	190 567	108 665
Centres de chèques postaux et TGT	323	381
Créances rattachées	1	23
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	285 481	191 208

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 462 893 KDT au 31 décembre 2013 contre 299 862 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 163 031 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les banques résidentes	12 000	0
Créances sur les banques non résidentes	344 870	208 734
Créances sur les établissements financiers	105 738	90 995
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	285	133
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	462 893	299 862

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 3 401 083 KDT contre 3 219 122 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 181 961 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 68 077 KDT au 31 décembre 2013 contre 65 374 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 2 703 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	177 657	162 982
Créances rattachées	8 112	7 441
Total comptes débiteurs	185 769	170 423
Autres concours à la clientèle	_	
Portefeuille crédit	3 126 797	2 917 183
- Crédits court terme	752 757	794 349
dont Financements en devises	217 166	196 369
dont Crédits court terme en dinars	535 591	597 980
- Crédits moyen et long terme	2 374 040	2 122 834
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	20 724	14 550
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	65 419	79 294
Impayés	33 214	54 149
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	271 676	272 663
Provisions pour créances douteuses (*)	(248 254)	(247 572)
Agios réservés	(68 077)	(65 374)
Créances rattachées	7 639	16 102
Total autres concours à la clientèle	3 209 138	3 040 995
Crédits sur ressources spéciales	6 176	7 704
Total créances sur la clientèle	3 401 083	3 219 122

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2012	247 572
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	22 446
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(29 477)
Dotation aux provisions collective	678
Dotation aux provisions additionnelle BCT	8 710
Reprise sur provision additionnelle BCT	(1 675)
Provisions sur les créances au 31/12/2013	248 254

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 342 715 KDT au 31 décembre 2013 contre 327 977 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 14 738 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Titres de transaction		
- Bons de trésor	8 799	0
Titres de placement		
- Bons de trésor	310 473	288 605
- Autres titres de placements	9 452	26 216
- Créances rattachées	14 257	13 290
- Provisions sur placements	(266)	(134)
Total portefeuille titres commercial	342 715	327 977

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 810 KDT au 31 décembre 2013 contre 73 900 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 2 090 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement		
Obligations	14 030	15 225
Autres titres d'investissement	1 284	373
Créances rattachées	595	1 559
Provisions sur titres d'investissement	(1 301)	(1 301)
Total titres d'investissement	14 608	15 856
Titres de participations		
Titres de participations libérés	62 443	62 483
Provisions pour dépréciation titres de participation	(9 943)	(9 860)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 993)	(2 991)
Titres de portage	1 800	3 000
Créances rattachées	581	98
Total titres de participations	57 202	58 044
Total portefeuille d'investissement	71 810	73 900

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 156 302 KDT au 31 décembre 2013 contre 156 290 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 12 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/12	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/13	Amort. et Prov au 31/12/12	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/13	Valeur nette au 31/12/13
Immobilisation incorporelle	41 660	4 231		45 891	(24 240)	(4 989)		(29 229)	16 662
Logiciels de Base	41 660	4 231		45 891	(24 240)	(4 989)		(29 229)	16 662
Immobilisation corporelle	207 368	15 133	(4 573)	217 929	(68 498)	(10 150)	360	(78 287)	139 640
Constructions	33 837	6 010	61 243	101 090	(15 220)	(3 297)		(18 517)	82 573
Terrains	4 734	-	(69)	4 665		0			4 665
Matériel Roulant	2 063	541	(361)	2 243	(1 872)	(129)	360	(1 640)	602
Matériel & Mobilier	9 550	2 494		12 044	(6 568)	(639)		(7 207)	4 836
Matériel Informatique	28 957	4 179		33 136	(22 119)	(2 399)		(24 518)	8 618
Agencement Aménagement Installation	41 865	1 909		43 774	(22 528)	(3 609)		(26 137)	17 637
Immobilisations hors exploitation	23 762	-	(4 143)	19 619	(191)	(77)(*)		(268)	19 351
Immobilisation en cours	62 601		(61 243)	1 358					1 358
Total valeurs immobilisées	249 028	19 364	(4 573)	263 820	(92 738)	(15 139)	360	(107 516)	156 302

^(*) Il s'agit d'une dotation aux provisions sur immobilisations hors exploitation

NOTE 7: Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 233 783 KDT au 31 décembre 2013 contre 127 251 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 106 532 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Crédits directs et avances au personnel	118 975	91 888
Débit à régulariser et divers	92 122	14 971
Prêts sur fonds social	9 183	10 287
Créances prises en charge par l'Etat	8 191	8 955
Débiteurs divers	6 990	3 390
Autres comptes de régularisation actif	5 051	4 748
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 332	1 503
Dépôts et cautionnements	1 067	1 629
Provisions sur autres actifs	(10 128)	(10 120)
Total Autres Actifs	233 783	127 251

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 262 049 KDT au 31 décembre 2013 contre un solde de 226 208 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 35 841 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 56 134 KDT contre 12 891 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 43 243 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Banques résidentes	37 510	8 010
Banques non résidentes	16 368	3 982
Etablissements financiers	2 197	888
Dettes rattachées	59	11
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	56 134	12 891

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 4 047 534 KDT contre 3 591 029 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant une augmentation de 456 505 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue	1 442 816	1 300 297
Comptes d'épargne	1 522 005	1 414 056
Bons de caisse	382 604	331 636
Compte à terme	292 876	213 973
Autres produits financiers	100 374	66 803
Certificats de dépôts	183 500	162 500
Autres sommes dues à la clientèle	114 487	94 028
Dettes rattachées	8 872	7 736
Total dépôts et avoirs de la clientèle	4 047 534	3 591 029

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2013 un solde de 65 804 KDT contre 76 223 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 10 419 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt obligataire	35 714	42 857
Ressources spéciales	21 873	25 231
Autres Emprunts	6 000	6 000
Dettes rattachées	2 217	2 135
Total emprunts et ressources spéciales	65 804	76 223

NOTE 12: Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 135 081 KDT au 31 décembre 2013 contre 131 470 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 3 611 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charges à payer	32 952	28 552
Exigibles après encaissement	32 219	22 597
Crédit à régulariser et divers	23 659	33 782
Provisions pour risques et charges (*)	18 656	2 307
Impôts et taxes	13 638	17 172
Autres comptes de régularisation passifs	8 002	20 106
Créditeurs divers	5 955	6 954
Total autres passifs	135 081	131 470

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 818	1 749
Autres provisions pour risque	16 280	0
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
Total provision pour risque et charges	18 656	2 307

NOTE 13: Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.12	198 741	119 683	7 855	1 793	399	13 258	3 646	725	55 647	401 747
Modifications comptables									(31 205)	(12 753)	(43 958)
Situation des capitaux propres au	31.12.12	198 741	119 683	7 855	1 793	399	13 258	3 646	(30 480)	42 894	357 789
Affectation résultat bénéficiaire 2012	2										
Réserves				2 819						(2 819)	-
Dividendes										(53 263)	(53 263)
Report à nouveau									(13 188)	13 188	-
Situation des capitaux propres ap affectation	rès	198 741	119 683	10 674	1 793	399	13 258	3 646	(43 668)	-	304 526
Mouvements sur le fonds social							265				265
Résultat de la période										82 674	82 674
Situation des capitaux propres au	31.12.13	198 741	119 683	10 674	1 793	399	13 523	3 646	(43 668)	82 674	387 465

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la banque au 31/12/2013 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2013.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	206 386	23 729	47 457	7 873	12	12	12	285 481
Créances sur les établissements bancaires et financiers	223 409	83 987	102 570	31 418	21 485	12	12	462 893
Créances sur la clientèle	517 045	357 537	395 099	523 858	1 040 292	262 718	304 534	3 401 083
Portefeuille titres commercial	6 257	67 670	1 172	148 164	71 534	9 506	38 412	342 715
Portefeuille d'investissement	1 511	2 124	3 047	10 288	21 788	11 098	21 954	71 810
Valeurs immobilisées	2 610	3 914	7 829	15 657	46 971	31 314	48 007	156 302
Autres actifs	20 041	30 077	60 871	22 193	35 495	23 544	41 562	233 783

Total actif	977 259	569 038	618 045	759 451	1 237 577	338 204	454 493	4 954 067
Banque Centrale et CCP passif	261 977	12	12	12	12	12	12	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	40 654	4 582	8 821	1 871	201	5	0	56 134
Dépôts et avoirs de la clientèle	588 655	564 639	688 534	602 776	373 429	124 065	1 105 436	4 047 534
Emprunts et ressources spéciales	10 229	1 648	7 296	11 702	34 552	365	12	65 804
Autres passifs	20 105	29 964	44 543	13 133	10 292	6 862	10 182	135 081
Total passif	921 620	600 845	749 206	629 494	418 486	131 309	1 115 642	4 566 602
Capitaux propres	6 073	9 302	33 988	37 209	111 625	74 416	114 852	387 465
Total passifs & CP	927 693	610 147	783 194	666 703	530 111	205 725	1 230 494	4 954 067
Situation nette	49 566	(41 109)	(165 149)	92 748	707 466	132 479	(776 001)	0

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14: PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2013 un solde de 236 586 KDT contre 245 366 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 8 780 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 175 571 KDT au 31 décembre 2013 contre 215 511 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 39 940 KDT.

Passifs éventuels	31/12/2013	31/12/2012
Cautions, avals et autres garanties données	236 586	245 366
Crédits documentaires	175 571	215 511
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	412 157	460 877

NOTE 15: ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 133 696 KDT au 31 décembre 2013. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 133 658 KDT.

NOTE 16: ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 173 269 KDT au 31 décembre 2013 contre 1 094 741 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 78 528 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédits	107 054	180 969
Clientèle	1 066 215	913 772
Total engagements de financements donnés	1 173 269	1 094 741

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE:

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 314 551 KDT au 31 décembre 2012 à 362 496 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 47 945 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 246 018 KDT au 31 décembre 2013 contre 211 052 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une augmentation de 34 966 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires		
Marché monétaire	2 215	2 548
Placements en devise auprès des correspondants étrangers	19	6
Total opérations avec les établissements bancaires	2 234	2 554
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	212 479	182 967
. Court terme	41 296	42 133
- Financement devises	3 732	4 969
- Court terme Dinar	37 564	37 164
. Moyen & long terme	171 183	140 835
Comptes courants débiteurs	14 831	13 173

Crédits sur ressources extérieures	379	608
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg.	4 119	1 486
Total opérations avec la clientèle	231 808	198 235
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions sur comptes	672	772
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 628	4 199
Report/déport sur change à terme	7 676	5 292
Total autres intérêts et revenus assimilés	11 975	10 263
Total intérêts et revenus assimilés	246 018	211 052

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 67 819 KDT au 31 décembre 2013 contre 64 353 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 3 466 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Gestion de compte et autres services financiers	24 744	22 938
Commissions sur moyens de paiements	17 688	17 628
Commissions sur opérations crédits	12 656	15 267
Commissions sur opérations internationales	11 179	7 150
Commissions sur autres opérations bancaires	1 552	1 370
Total commissions	67 819	64 353

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 42 226 KDT contre 32 584 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 9 642 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Gain net sur titres de transaction	16	0
Gain net sur titres de placement	21 488	16 568
Gain net sur opérations de change	20 722	16 016
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	42 226	32 584

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 6 433 KDT au 31 décembre 2013 contre 6 562 KDT au 31 décembre 2012, soit diminution de 129 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes	5 204	5 491
Intérêts sur obligations	1 023	826
Revenus titres de portage	140	155
Autres revenus	66	90
Total Revenus du portefeuille d'investissement	6 433	6 562

* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 97 074 KDT au 31 décembre 2012 à 111 216 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une progression de 14 142 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2013 un solde de 107 819 KDT contre 93 613 KDT au 31 décembre 2012, soit une progression de 14 206 KDT

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Emprunts Interbancaires	1 726	731
Emprunts en devise auprès des correspondants étrangers	248	163
Autres.	83	75
Sous total des opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 057	969
Opérations avec la clientèle		
Dépôts à vue	10 517	7 791
Comptes d'épargne	42 171	31 276
Bons de caisse	15 096	12 695
Comptes à terme	13 616	10 182
Certificats de dépôts	13 013	14 137
Sous total des opérations avec la clientèle	94 413	76 081
Emprunts et ressources spéciales		
Charge sur emprunts extérieurs	570	673
Charge sur emprunts obligataires	2 274	2 490
Sous total des emprunts et ressources spéciales	2 844	3 163
Autres intérêts et charges		
Appel d'offres	8 354	13 197
Autres intérêts et charges assimilées	151	203
Sous total autres intérêts et charges	8 505	13 400
Total intérêts encourus et charges assimilées	107 819	93 613

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 17 116 KDT contre 37 503 KDT au 31 décembre 2012. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
D° aux provisions sur créances douteuses	31 835	55 165
Reprise de provisions sur créances douteuses	(31 152)	(13 624)
D° aux provisions pour risques et charges	17 010	1 282
Reprise de provision pour risques et charges	(577)	(11 933)
Pertes couvertes par des provisions	-	6 613
Total	17 116	37 503

NOTE 23 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 79 972 KDT au 31 décembre 2013 contre 71 347 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une augmentation de 8 625 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Rémunérations du personnel	58 965	54 991
Charges sociales	13 619	12 498
Autres charges liées au personnel	7 388	3 858
Total frais de personnel	79 972	71 347

NOTE 24 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 31 593 KDT au 31 décembre 2013 contre 29 267 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 2 326 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Loyers et services extérieurs	19 274	17 838
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 437	4 423
Annonces et insertions publicitaires	1 995	1 750
Fournitures de bureaux	847	1 074
Missions réceptions	761	558
Frais du conseil et d'assemblée	359	343
Dons et cotisations	361	269
Documentation centrale	269	201
Transport et déplacement	182	134
Frais d'actes et contentieux	28	44
Impôts et taxes	839	615
Autres	2 241	2 018
Total charges générales d'exploitation	31 593	29 267

NOTE 25: Résultat de base par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 2.08 DT:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net avant modifications comptables en KDT	82 674	42 894
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
Résultat de base par action (en DT)	2,08	1,08

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26:

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 162 013 KDT au 31 décembre 2012 à 324 348 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant une augmentation de 162 335 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 232 814 KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 6 716 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 63 764 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 324 349 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2013	Exercice 2012
Liquidités et équivalents de liquidités actif	642 423	399 993
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	285 553	191 259
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	356 870	208 734
Liquidités et équivalents de liquidités passif	318 075	237 980
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	315 877	237 092
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	2 198	888
Liquidités et équivalents de liquidités	324 348	162 013

Note 27 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des comptes courants ouverts par les différentes parties liées au 31 décembre 2013 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2013 se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2013	Charges de l'exercice 2013	Produit de l'exercice 2013
ATTIJARI LEASING SA	Dépôts à vue	229	7	330
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôts à vue	-177	0	2
ATTIJARI GESTION SA	Dépôts à vue	678	2	0
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôts à vue	108	29	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôts à vue	1 269	46	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôts à vue	834	19	0
ATTIJARI SICAR	Dépôts à vue	331	5	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôts à vue	7 155	43	0
GTI SA	Dépôts à vue	-55	0	16
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôts à vue	1 676	8	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôts à vue	251	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôts à vue	5 141	32	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôts à vue	799	5	0
ATTIJARI SICAR	Dépôts à terme	1 000	27	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôts à terme	2 000	32	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôts à terme	1 450	30	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôts à terme	23 000	527	0
Total général		45 689	812	349

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari bank affecte au profit de certaines des ses filiales son personnel salarié. Les salaires y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant facturé par la banque en 2013 s'élève à 1 657 KDT et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
GTI	57
Attijari Immobilière	169
Attijari Gestion	167
GIS	96
Attijari Intermédiation	108
Attijari Leasing	381
Attijari Recouvrement	368
Attijari Sicar	292
Attijari Assurance	19
TOTAL	1 657

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2013 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 364 KDT

Partie liée	Montant 2013
Attijari Obligataire SICAV	257
Attijari Placement SICAV	63
Attijari Valeur SICAV	43

FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
Total	364

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2013 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque se détaillent comme suit.

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2013	Produits de l'exercice 2013	
GTI	EPS	7	-	
GIS	CCT	7 350	326	
Attijari leasing	CCT	25 000	4 252	
Attijari leasing	CMT	58 196	4 202	
Attijari leasing	EPS	3 388	46	
Attijari Immobilière	CCT	15 600	857	
Total	109 541	5 481		

5- Les dividendes encaissés par Attijari Bank

Les dividendes comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant encaissé
Attijari Recouvrement	1 453
Attijari SICAR	626
Attijari Placement SICAV	153
Attijari Valeur SICAV	106
Attijari Leasing	1 581
Attijari intermédiation	500
Attijari Obligataire SICAV	448
Total	4 867

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFA BANK au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
USD	4 000 000	01/03/2013	03/03/2014	1,3	6 565 200
EUR	1 000 000	23/08/2013	25/08/2014	0,85	2 260 550
USD	500 000	10/09/2013	10/09/2014	1,05	820 650
USD	1 100 000	10/09/2013	03/02/2014	0,8	1 805 430
USD	1 100 000	10/09/2013	10/03/2014	0,85	1 805 430
EUR	12 000 000	19/09/2013	19/09/2014	1	27 126 600
EUR	1 000 000	25/09/2013	25/09/2014	0,95	2 260 550
EUR	2 000 000	21/10/2013	19/03/2014	0,85	4 521 100
EUR	2 000 000	21/10/2013	05/03/2014	0,85	4 521 100
EUR	2 500 000	21/10/2013	30/04/2014	0,9	5 651 375
EUR	3 500 000	21/10/2013	31/01/2014	0,8	7 911 925
EUR	10 000 000	24/10/2013	24/01/2014	0,7	22 605 500
USD	15 000 000	04/12/2013	06/01/2014	0,7	24 619 500
EUR	10 000 000	06/12/2013	06/01/2014	0,7	22 605 500

EUR	5 500 000	10/12/2013	10/03/2014	0,75	12 433 025
EUR	1 000 000	17/12/2013	17/06/2014	0,8	2 260 550
USD	15 000 000	26/12/2013	02/01/2014	0,6	24 619 500
EUR	12 000 000	27/12/2013	03/01/2014	0,65	27 126 600
USD	15 000 000	27/12/2013	03/01/2014	0,6	24 619 500
EUR	5 000 000	30/12/2013	06/01/2014	0,6	11 302 750

Assistance technique:

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de l'exercice 2013 s'élève à 3 497 KDT (dont 2 077 KDT provenant de l'ajustement des charges des exercices 2008 et 2009). Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 5 573KDT.

Opération du Swap du taux d'intérêt :

Attijari Bank a conclu avec Attijari Wafa Bank une opération de swap du taux d'intérêt. Les échéances comptabilisées en 2013 au titre de cette opération s'élèvent à 784 KUSD.

7- Opérations avec Attijari SICAR

Convention du fonds gérés:

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, ATTIJARI SICAR assure pour le compte d'ATTIJARI BANK la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2013 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 993 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 63 KDT.

8- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention du titre participatif:

Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:

- Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse ; Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant 2013 sont de 194 KDT.

Le prêt est totalement remboursé au 31/12/2013.

Convention tenue de registre des actionnaires:

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la règlementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2013 sont de 7 KDT.

9- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique

Assistance technique

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès de Attijari Bank relatifs à l'exercice 2013 totalisent un montant de 1 111 KDT.

10- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2013 s'élève à 5 530 KDT. Le produit constaté par la banque au titre de cet emprunt s'élève à 334 KDT.

Convention commerciale

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2013, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 53 KDT

Convention de prestation de service éditique

Attijari Leasing a conclu avec Attijari Bank une convention prévoyant la sous traitance de la prestation d'impression et de mise sous pli mensuelle des factures clientèle pour le compte d'Attijari Leasing. Le montant de cette prestation au titre de 2013 est de 25 KDT.

Convention de location voiture

Dans le cadre de la convention signée le 01/06/2012, Attijari Leasing loue un véhicule de marque BMW à Attijari Bank pour une période de 12 mois, à un montant mensuel TTC de 1 000 DT. La somme versée en 2013 au titre de la location du véhicule s'est élevé à 12 KDT.

11- Opérations avec Attijari Immobilière

Attijari immobilière assure la gestion de certains immeubles, propriétés de Attijari Bank. Les commissions perçues dans ce cadre au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 289 KDT.

12- Opérations avec Attijari Recouvrement

Convention de recouvrement de créances

Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement. Les commissions payées se sont élevées à 7 KDT courant 2013.

Convention de location de bureau

Attijari Bank loue un local à usage de bureau à Attijari Recouvrement moyennant un loyer annuel TTC de 30 KDTD (avec une majoration annuel de 5%). La location est consentie pour une durée d'une année commençant le 01er Juin 2008 et finissant le 30 Mai 2009, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Ce contrat de location a pris fin au mois de mai 2013. La charge payée par Attijari Bank courant 2013 a été de 14 KDT.

13- Opérations avec Wafa Salaf

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec WAFA SALAF (avec laquelle elle a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition à la banque du savoir faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par WAFA SALAF au titre des frais de transport et des « per diem ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 89 KDT.

14- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 1 639 KDT.

15- Opérations avec Attijari assurance :

- Attijari Bank a facturé à Attijari Assurance un montant de 134 KDT correspondant à la prise en charge des frais de formation, des frais juridiques de constitution, des frais de mission et des coûts d'acquisition de matériel informatique ainsi que de la charge du loyer et à la participation à une quote-part des charges communes du siège (électricité, eau, téléphone, gardiennage, nettoyage).
- Attijari Bank a constaté une charge à payer au titre de l'année 2013 pour un montant de 140 KDT relative à sa quote-part dans la compagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.
- Attijari Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant de ces commissions s'est élevé au titre de l'exercice 2013 à 161 KDT.

16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	285 909	381	678 961	22 139	728 017	35 836	64 000	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	285 909	381	678 961	22 139	728 017	35 836	64 000	

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, messieurs les Actionnaires D'ATTIJARI BANK

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 4 954 067 KDT et un bénéfice net de 82 674 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers II-2 « classification et évaluation des créances, provisions additionnelles » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 50 993 KDT dont 43 958 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 7 035 KDT.

La banque a déduit de l'assiette imposable la provision additionnelle constatée en capitaux propres et a constitué une provision pour le montant de l'impôt correspondant à cette déduction.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari Bank,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

• Attijari Assurances

- Attijari Bank a facturé à Attijari Assurance un montant de 134 KDT correspondant à la prise en charge des frais de formation, des frais juridiques de constitution, des frais de mission et des coûts d'acquisition de matériel informatique ainsi que de la charge du loyer et à la participation à une quote-part des charges communes du siège (électricité, eau, téléphone, gardiennage, nettoyage).
- Attijari Bank a constaté une charge à payer au titre de l'année 2013 pour un montant de 140 KDT relative à sa quote-part dans la compagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.
- Attijari Bank perçoit des commissions sur la vente de contrat d'assurance pour le compte d'Attijari Assurance. Le montant de ces commissions s'est élevé au 31/12/2013 à 161 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Attijari Intermédiation

- Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la règlementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année.
- Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:
 - Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera porté à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse. Les intérêts sont calculés sur la base de la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
 - Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Le prêt est totalement remboursé au 31/12/2013. Les intérêts comptabilisés courant 2013 sont de 194 KDT.

Wafa Salaf

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec WAFA SALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par WAFA SALAF au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 89 KDT.

Attijari Wafa Bank

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijari Wafa Bank au cours de l'exercice 2013 s'élève à 3 497 KDT (dont 2 076 KDT relatifs aux exercices 2008 et 2009). Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 5 573 KDT.

Attijari Leasing

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2013, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2013 des produits à hauteur de 53 KDT.

• Attijari Immobilière

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Les charges générées en 2013 au titre de cette convention sont de 289 KDT.

Attijari SICAR

Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2013 à 63 KDT.

Les SICAV

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2013 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 364 KDT.

• Générale Tunisienne Informatique (GTI)

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 111 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2013.

Attijari Recouvrement

- Par acte signé courant 2009, la société Attijari recouvrement a procédé à la rétrocession des créances financées par le FONAPRAM, le FOPRODI et la BIRD à Attijari Bank. Le même acte prévoit une rémunération au profit d'Attijari recouvrement égale à 5% des montants recouvrés. Les commissions payées courant 2013 se sont élevées à 7 KDT.
- Dans le cadre du contrat de location signé le 05/08/2009, Attijari Bank loue un local à usage de bureau auprès d'Attijari Recouvrement. Le loyer perçu par la société courant l'exercice 2013 s'élève à 14 KDT. Ce contrat de location a pris fin au mois de mai 2013.

• Attijari Wafa Bank Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 1 639 KDT.

• Autres Conventions

ATTIJARI BANK affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), ATTIJARI IMMOBILIERE, ATTIJARI GESTION, GENERALE IMMOBILIERE DU SUD (GIS), ATTIJARI INTERMEDIATION, ATTIJARI LEASING, ATTIJARI RECOUVREMENT et ATTIJARI SICAR certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme :

Partie liée	Montant encaissé
GTI	57
Attijari Immobilière	169
Attijari Gestion	167
GIS	96
Attijari Intermédiation	108
Attijari Leasing	381
Attijari Recouvrement	368
Attijari Sicar	292
Compagnie nouvelle d'assurance	19
TOTAL	1 657

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ciaprès. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BDD, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.

■ Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	285 909	381	678 961	22 139	728 017	35 836	64 000	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	285 909	381	678 961	22 139	728 017	35 836	64 000	

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 Mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA